

Avis de convocation à l'assemblée annuelle de 2021

L'assemblée annuelle de 2021 de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB) aura lieu sous forme virtuelle le [vendredi 19 février 2021, de 14 à 16 h \(HNE\)](#) au moyen de la plateforme de réunion et de vote électronique ClearPicture.

Quelques jours avant la tenue de l'assemblée annuelle, vous recevrez un lien de participation de vote@clearpicturevote.com, ainsi que votre statut (membre et invité sans droit de vote). Les membres ordinaires, les membres à vie, les membres à la retraite, les membres non résidents et qui n'exercent plus leur métier, et les stagiaires en règle ont le droit de voter.

Pour obtenir les documents généraux, cliquez sur le lien suivant :
<https://www.apegnb.com/fr/aga2021/>.

Vous devez vous inscrire d'ici le vendredi 12 février 2021, à 17 h.

https://congres_aignb2021.eventbrite.ca

Conformément au règlement administratif 8.1.3, les affaires suivantes auront lieu :

1. Le procès-verbal de l'assemblée annuelle précédente sera revu ainsi que tout suivi en découlant;
2. Les états financiers de l'AIGNB et le rapport du vérificateur seront présentés aux membres aux fins d'approbation.
3. Les membres nommeront un vérificateur pour l'année suivante.
4. Les membres voteront à l'égard des changements proposés aux règlements administratifs.
5. Les membres recevront les rapports des dirigeants, des comités, des conseils et des bureaux de section.
6. La nouvelle présidente ou le nouveau président ainsi que les nouveaux membres du conseil d'administration seront nommés.
7. Le traitement possible de toute autre affaire pertinente qui pourrait être présentée à l'AGA.

Les membres peuvent soumettre à l'avance des questions liées au *Rapport annuel 2020* par l'entremise d'une adresse courriel réservée aux affaires de l'AGA (questions@apegnb.com). Les réponses seront communiquées à tous les membres participant à l'assemblée annuelle. Vous pouvez également poser des questions pertinentes pendant l'AGA au moyen du clavardage, fonction qui sera ouverte à tous et à toutes au moment approprié.

L'assemblée annuelle se déroulera selon les règles de la nouvelle révision de l'ouvrage *Robert's Rules of Order*.